



Hossegor, le 11 Septembre 2017

A l'attention des Présidents de Comités
Régionaux et Départementaux

COMMUNIQUE

Championnats de France Open 2017

HOSSEGOR, du Samedi 21 au Dimanche 29 Octobre 2017

Bonjour à tous,

Vous recevrez rapidement le planning (qui reste très prévisionnel) de la semaine de compétition. Ce planning sera réalisé en bloc selon les disciplines et les catégories, et notamment en fonction de contraintes externes (épreuves sur d'autres circuits, etc..). Le planning sera aussi susceptible de modification en fonction des conditions météo du moment.

Concernant les propositions de logement, vous avez reçu un mail de Quentin Rimbault et vous pouvez contacter par mail : valentine.rolaz@surfingfrance.com pour plus d'information.

De même, concernant les possibilités de restauration de midi sur place, comme l'année dernière, nous vous donnerons très rapidement les informations et la procédure.

Pour l'ensemble des épreuves, le même format de compétition qu'en 2016 sera utilisé cette année, avec le principe d'un repêchage seulement au 1^{er} tour, et avec l'entrée en lice au 2^{ème} tour des compétiteurs les mieux seedés au classement fédéral de leurs disciplines et catégories respectives.

Rétro-planning :

Pour l'ensemble des catégories, les Comités Régionaux devront respecter le planning ci-dessous de transmission des informations.

Championnats de France Open :

Arrêt du classement fédéral dans toutes les disciplines Open et Ondines à la date mentionnée ci-contre. => infos FFS : listing envoyés aux Comités régionaux.	Arrêt du classement : <ul style="list-style-type: none">• Surf: Lundi 18 Septembre• Longboard & Sup / Bodyboard / Bodysurf: Lundi 25 Septembre
A la charge des ligues de s'assurer de la présence des qualifiés par le « Classement national » + demandes de places supplémentaire.	pour toutes les disciplines, en Open et Ondines : La semaine qui suit l'arrêt du classement.
Retour des Comités régionaux à la FFS sur la validation de présence de ses compétiteurs qualifiés par le classement Transmission de l'ensemble des listes de sélectionnés	La fin de semaine qui suit l'arrêt du classement. <ul style="list-style-type: none">• Surf: Lundi 25 Septembre• Longboard & Sup / Bodyboard / Bodysurf: Lundi 2 Octobre
ESPOIR et OPEN : Identification des Top seedés, qualifiés directement pour le 2 ^{ème} tour	18 Octobre

Qualifications aux championnats de France Open 2017

Pour chaque discipline et catégorie, le tableau sera rempli par :

- Un quota (2/3 du format) à partir du classement fédéral de la discipline concernée, arrêté aux dates ci-dessus suivant la discipline.
- Un quota (1/3 du format) sur propositions nominatives des ligues auprès du département Vie Fédérale pour répondre en priorité à la représentation des ligues pas ou peu représentées sur le critère du classement fédéral, mais aussi pour répondre aux cas des sportifs présentant des raisons de blessure, d'éloignement ou autres, qui ne peuvent participer à la course aux points du classement fédéral.

Le Département de la Vie Fédérale nommera un comité de sélection des championnats de France composé de techniciens, chargé de traiter les demandes, et de donner les réponses aux comités régionaux.

Dans le tableau ci-dessous figurent les quotas et formats de compétitions, les X premiers du Classement Fédéral National (CFN) qualifiés et le nombre de places à attribuer par le Département de la Vie Fédérale (DVF).

	Quotas	tableaux	Qualifiés Classement fédéral CNF	Places DVF à attribuer	TOP seedé débutant au 2ème tour
Surf Open	24	36	24	12	6
Surf Ondine Open	16	24	16	8	4
Bodyboard Open	16	24	16	8	4
Bodyboard Ondine Open	8	12	8	4	2
Dropknee Open	8	12	8	4	2
Longboard Open	16	24	16	8	4
Longboard Ondine Open	8	12	8	4	2
Stand Up	16	24	16	8	4
Stand Up Ondine	4	8	4	4	-
Bodysurf	16	24	16	8	4
Bodysurf Ondine	4	5	4	1	-
Kneeboard	8	12	8	4	2
Tandem	8	12	8	4	2
Skimboard		24	Voir commission Skimboard		

La référence du classement fédéral national par discipline sera prise à l'issue des résultats des compétitions enregistrées (FFS, ASP, IBA, ETL, ETB). Arrêt du classement:

- Surf: **Lundi 18 Septembre**
- Longboard & Sup/Bodyboard / Bodysurf : **Lundi 25 Septembre.**

ATTENTION :

Chaque Ligue aura à sa charge de valider la présence des sportifs et sportives qualifiés(ées) par le classement fédéral dans chacune des divisions, et d'en faire état auprès du DVF une semaine après l'arrêt du classement. En cas de désistement (pour raison valable: projet sportif, blessure, ..), le suivant (la suivante) au classement fédéral de sa division (pas forcément issu de la même ligue), sera sollicité(e).

Conseil : et pour gagner du temps, dans chaque discipline et catégorie, la ligue pourra questionner ses compétiteurs au-delà du quota : ex : surf open : TOP 24 => questionner jusqu'au 50^{ème} et +.



Les places DVF

- Les demandes des ligues non représentés par de sportifs qualifiés par le classement fédéral seront étudiées en priorité.
- Toute demande devra être transmise **dès que possible et avant le 15 Septembre, quelle que soit la discipline.**
- Les demandes formulées par les comités régionaux auprès du DVF devront être accompagnées d'un justificatif précisant pour chaque compétiteur concerné :
 - que son niveau de pratique lui permet d'envisager un podium aux Championnats de France
 - que la participation aux compétitions nationales est difficilement compatible avec son calendrier sportif.
 - qu'il est champion régional.

JUGEMENT :

Chaque ligue **doit** faire des propositions de juges de niveau national, et selon leurs spécialités, pouvant représenter leurs ligues et intégrer le panel. La Commission Vie Fédérale fera ensuite la sélection définitive des juges amenés à officier sur les championnats. Contact : sophiepola@surfingfrance.com

Important : Les juges retenus pourront loger avec le staff fédéral, pris en charge par la FFS. S'ils souhaitent rester avec leurs délégations, ils resteront à la charge de celles-ci.

Rappel des dispositions sur le DROIT A L'IMAGE

L'organisateur missionne un photographe/vidéaste pour réaliser des clichés lors des entraînements, et du déroulement des compétitions.

Les compétiteurs, de par leurs inscriptions et le paiement de leurs engagements, autorisent la presse, l'organisateur, et la Fédération à exploiter les données individuelles, les images et photos réalisées lors des entraînements, de la compétition et pendant la proclamation des résultats.

Cette autorisation couvre les photographies et les films qui pourront être pris également. Elle vaut également autorisation à reproduire, diffuser et publier l'image, le nom, du compétiteur participant à cette compétition, et du matériel qu'il utilise sur tous les supports et tous les formats actuels et à venir notamment, papier, supports audio et vidéo, analogique et numérique, services en ligne sur tous les réseaux, destinés à un public interne ou externe, faites à titre gratuit ou onéreux pour rendre compte de l'épreuve, pour assurer la promotion des compétitions futures organisées par l'organisateur, et/ou la Fédération et en général, de toutes les actions de la Fédération.

L'autorisation de reproduction, diffusion et publication de l'image du compétiteur est valable pour une durée de trois années à compter de la date de compétition.

L'autorisation de photographier, de filmer le compétiteur, de reproduction, diffusion et de publication de l'image est consentie à titre gratuit.

Dans le cas où le compétiteur ou son représentant légal s'opposerait à ce droit à l'image, il devra en faire la demande écrite avant le début de la compétition.

Michel PLATEAU
DTN

Sophie POLA
Elue responsable
Vie et compétitions fédérales